

**RFSO-000174 – Services d’audit interne**  
**Addenda n° 2 – Questions et réponses**

Q1. Serait-ce envisageable pour la SCHL de repousser la date de clôture?

**R1. La SCHL a publié un addenda sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) pour annoncer que la date de clôture initiale du 17 décembre 2020 était repoussée au 7 janvier 2021, à 14 h, heure locale d’Ottawa.**

Q2. Dans la formule en italique du point 2 de la page 17 de la DDP, ne devrait-on pas lire 20 % au lieu de 30 %?

**R2. Oui, c’est exact. Une pondération de 20 % est attribuée au devis estimatif. La formule devrait donc se lire comme suit :**

***Taux horaire moyen global le plus bas sur 5 ans ÷ taux horaire moyen global du répondant sur 5 ans x 20 % = points pour le devis du répondant***

Q3. À la section Catégories de ressources et études et expérience requises de la page 21 de la DDP, il est écrit que « les ressources doivent être en mesure de fournir des services dans les deux langues officielles du Canada, c’est-à-dire l’anglais et le français ». Les ressources pouvant offrir des services dans ces deux langues satisfont-elles à cette exigence? Par souci de clarté, pouvez-vous confirmer que toutes les ressources n’ont pas à être bilingues?

**R3. C’est exact. L’important est de pouvoir fournir des services dans l’une ou l’autre des langues officielles, au besoin. Veuillez consulter la section 4.14 – Langues officielles de l’annexe D – Convention-cadre.**

Q4. À la page 21 de la DDP, il est écrit que trois années d’expérience sont exigées pour la catégorie de ressources la moins chevronnée (« auditeur »). Selon notre expérience, afin d’assurer la souplesse nécessaire pour répondre aux divers besoins de soutien qui pourraient se présenter tout au long du contrat, il serait utile de pouvoir ajouter des ressources ayant moins de trois années d’expérience à notre proposition. La SCHL serait alors libre de mobiliser ces ressources, selon ses besoins. Par conséquent, la SCHL envisagerait-elle d’ajouter la catégorie « auditeur débutant »?

**R4. Si vous avez d’autres ressources à proposer, veuillez les présenter dans un tableau distinct intitulé « Autres ressources ». Si la SCHL y consent, ces ressources pourraient être mobilisées dans le cadre de commandes subséquentes pour les détenteurs d’une offre à commandes retenus. À noter que les ressources doivent posséder au moins un baccalauréat. Une note sera attribuée au devis estimatif en fonction des quatre ressources indiquées dans le tableau des taux à la section C.5 de l’annexe B. Nous ne tiendrons pas compte des autres ressources suggérées dans le calcul de la note. Nous utilisons cette méthode pour assurer une évaluation uniforme et équitable des répondants en vue d’attribuer une note à leur devis.**

Q5. En ce qui concerne l'élément ETO. 2 de la page 23 de la DDP, suffit-il d'indiquer le nombre d'années d'expérience de chaque ressource (plutôt que d'avoir à énumérer chaque réalisation et sa durée)?

**R5. Oui, la confirmation du nombre d'années d'expérience permet de satisfaire à cette exigence.**

Q6. Serait-il acceptable qu'un soumissionnaire donne un exemple de travail effectué pour la SCHL s'il juge cette réalisation pertinente en ce qui a trait à l'exigence C.2.5 de la page 26 de la DDP?

**R6. Oui, ce serait acceptable.**

Q7. Pouvez-vous préciser ce que signifie la mention « (limite d'une page) » au point C.3.1 de la page 26 de la DDP? Cela signifie-t-il qu'il faut présenter toutes les ressources dans un tableau d'une page (à laquelle on ajoute une page pour la biographie ou le curriculum vitae de chaque ressource)?

**R7. Oui, il serait bien de présenter les ressources proposées dans un tableau d'une page. Comme le précise le point C.3.2, nous vous demandons de fournir une brève biographie comprenant les compétences de chaque ressource. Vous pouvez dépasser la limite d'une page dans certains cas, si cela est nécessaire.**

Q8. La SCHL fournit une convention-cadre à la page 27 de la DDP. En tant que soumissionnaire, si un élément de la convention-cadre me pose un problème, comment dois-je le signaler dans ma proposition?

**R8. Si vous avez des suggestions de modifications à apporter à la convention-cadre, veuillez les indiquer clairement et les mentionner à la section 10 – Convention-cadre d'offre à commandes de l'annexe A – Formulaire de présentation.**

Q9. En ce qui concerne le volet 2, Audit interne et expertise du secteur, plusieurs domaines d'expertise sont énumérés à la page 19. Comme les membres de notre équipe touchent habituellement à plusieurs domaines (assurance prêt hypothécaire, financement hypothécaire, gestion des risques), nous proposerons des ressources ayant de l'expérience dans un large éventail de secteurs. La SCHL est-elle d'accord avec cette approche?

**R9. Oui, vous pouvez proposer des ressources ayant de l'expérience dans de nombreux domaines d'expertise.**

Q10. Certains des éléments demandés dans les « conditions préalables à l'octroi » (section I.b) ne peuvent pas être divulgués. La SCHL accepterait-elle d'autres types de preuves ou des lettres de confirmation au lieu des rapports en question?

**R10. Oui, nous pouvons accepter d'autres types de preuves ou des lettres de confirmation démontrant que les mesures de sécurité ont été mises en place, conformément aux exigences.**

Q11. Si un soumissionnaire désire présenter sa candidature pour les deux volets, est-ce que deux propositions ou documents PDF sont requis?

**R11. Non, une seule réponse suffit, à condition que vous indiquiez clairement que votre proposition concerne les deux volets, comme il est demandé dans la section 2 de l'annexe A – Formulaire de présentation.**

Q12. Peut-on proposer les mêmes ressources et les mêmes réalisations pour les deux volets si nous démontrons en quoi elles satisfont aux exigences pertinentes de chaque volet?

**R12. Oui.**

Q13. Faut-il soumettre le devis estimatif dans un document distinct? Sinon, devons-nous intégrer le tableau du devis estimatif à la section C.5 de notre réponse?

**R13. Il n'est pas nécessaire de soumettre le devis estimatif dans un document distinct. Veuillez toutefois prendre connaissance de la numérotation corrigée des critères cotés (point C.5 attribué par erreur au devis estimatif au lieu de C.4).**

## J. CRITÈRES COTÉS

Les tableaux suivants présentent les catégories, les pondérations et les descriptions des critères cotés de la DOC.

Catégorie de critères cotés – VOLET 1 :	Pondération
C.1 Expérience et compétences de l'organisation	30 %
C.2 Approche et méthodologie	20 %
€-4 C.3 Expérience et compétences des ressources proposées	30 %
€-5 C.4 Devis estimatif (voir l'annexe B pour les détails)	20 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Catégorie de critères cotés – VOLET 2 :	Pondération
C.1 Expérience et compétences de l'organisation	30 %
C.2 Approche et méthodologie	20 %
€-4 C.3 Expérience et compétences des ressources proposées	30 %
€-5 C.4 Devis estimatif (voir l'annexe B pour les détails)	20 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>